

Le Censeur donne les nouvelles 24 heures avant les journaux de Paris.

ON S'ABONNE :

A Lyon, au Bureau du Journal, quai St-Antoine, n° 27, et grande rue Mercière, n° 32, au 2^m.

A Paris, chez MM. Lepelletier-Bourgois, officiers de correspondance, place de la Bourse, n° 5, au 1^{er}, et chez Desbrières aîné, libraire, rue de Gaillon, 15.

PRIX :

16 francs pour 3 mois ;
32 francs pour 6 mois ;
64 francs pour l'année.

Hors du département du Rhône, 1 franc de plus par trimestre.

CENSEUR,

Journal de Lyon,

POLITIQUE, INDUSTRIEL ET LITTÉRAIRE.



OBSERVATIONS MÉTÉOROLOGIQUES DU 8.					
PAR RICHARD PERR ET FILS, Ingénieurs-opticiens, brevetés, quai St-Antoine, 11.					
HEURES.	THERM.	HYGROM.	BAROM.	VENTS.	CIEL.
6 heures.	d. au dumat.	deg.	27 pou. lig.		
Midi....	4 d au dessus	80 deg.	27 pou. 40 ign.	Sud.	Soleil.
SOLEIL.			LUNE.		
Lever.	M. 1 ^{er} v.	Couch.	Phases.	Age.	
7 h.	0 h.	5 h.	Pleine lune.	23	
13 n.	14 m.	51 n.			

Le CENSEUR ne donne de publicité qu'aux avis, lettres et documents revêtus de signatures connues, ou dont les auteurs se font connaître de la Rédaction.

Lyon, 8 février 1839.

AUX ÉLECTEURS.

Depuis 1830, le département du Rhône a fait de déplorables élections. Lyon est pourtant une ville de progrès et de patriotisme. — Le monopole électoral vicie l'expression de ses tendances politiques. Lyon a envoyé à la chambre en 1837 MM. Fulchiron, Jars, Sauzet, Verne de Bachelard, et en 1838 a fait une pétition pour la réforme électorale qui s'est couverte de 11,000 signatures. Les candidats ministériels auront-ils donc toujours les honneurs du triomphe ? l'urne électorale sera-t-elle toujours en désaccord avec l'opinion générale de nos concitoyens ? Telle est la question que les électeurs vont avoir à résoudre.

Si les électeurs indépendants agissent avec concert et habileté, nous verrons peut-être les espérances de nos adversaires déçues ou ébranlées. Les élections de 1837 ont constaté un progrès immense dans l'opinion du corps électoral ; celles de 1839 doivent être l'indice d'une plus importante modification. Nous sommes d'ailleurs dans une situation grave, l'avenir du gouvernement représentatif est mis en question ; que la chambre soit composée d'une majorité de députés ministériels, et nous sortons ostensiblement de la légalité constitutionnelle.

La dignité de la France a été compromise ; l'abandon d'Ancone et de l'Espagne a ouvert les yeux aux moins soupçonneux ; l'abandon de la Belgique compromettrait tout à la fois et notre dignité et notre sécurité. On berce la France de l'espoir d'une paix sans concessions honteuses ; et l'on a déjà adhéré à l'exécution du traité des 24 articles.

La France, par une attitude digne de sa puissance, peut conjurer les orages qui s'amoncellent autour d'elle ; la faiblesse peut tout perdre.

Les électeurs s'associeront-ils complètement à MM. Jars et Fulchiron ? Qu'ils le fassent s'ils croient que le parti de la cour n'est pas assez puissant ; mais augmenter sa force outre mesure, n'est-ce pas abdiquer toutes les garanties constitutionnelles qui nous restent et abandonner à sa discrétion les patriotiques conquêtes de nos pères ?

En 1837, le parti de la cour voulait des lois d'apanages ; il a reculé devant l'opinion publique. Il voulait un cortège de lois d'intimidation, il les a retirées devant un vote de la chambre. S'il sort vainqueur de la lutte électorale, nous verrons au moindre prétexte surgir les lois d'apanages, de disjonction et de non-révélation.

En 1837, le parti de la cour rêvait même le rétablissement des cours prévôtales. Qu'il soit vainqueur, qu'il trouve l'occasion de mettre la France sous le coup d'une juridiction draconienne, et sans contredit il le fera. — Nous ne le calomnions pas. Ses antécédents sont là qui nous éclairent. Ne savons-nous pas d'ailleurs à quelles extrémités ont toujours recourus les partis qui n'ont qu'une force éphémère dans le pays et qui luttent contre l'opinion ?

Il a demandé pour les députés des habits dorés pour les travestir en courtisans.

Il a toujours cédé à l'étranger. Il lui reste encore à livrer la Belgique ; il s'y prépare. Ce fait accompli, l'Europe, il l'espère du moins, n'aura plus rien à exiger ; alors il tournera tous ses efforts contre nos institutions. Les conquêtes de 1830, si modestes qu'elles soient, deviendront l'objet de ses attaques. Nous verrons l'initiative parlementaire attaquée ; on contestera à la chambre des députés le droit de nommer son président ; on déclarera la religion catholique religion de l'état ; on rétablira l'hérédité de la pairie.

L'article 40 de la charte, qui donne aux chambres le droit de voter ou de refuser le budget, sera modifié, car il faudra en finir avec ce qu'on appelle les préjugés parlementaires ; le parti de la cour nous a déjà révélé qu'a

ses yeux la chambre des députés ne pouvait sans abuser de son droit se refuser à voter le budget.

Telle sera la mission du ministère du 15 avril ; s'il n'est pas renversé, qu'on n'en doute pas, il touchera à la base de nos institutions.

Ainsi, la loi de la garde nationale lui paraît trop démocratique, on y pourvoira. La loi municipale, a dit M. Jaubert, est la part du feu faite au peuple, c'est le champ d'asile de la plèbe ; on l'en chassera.

La lutte actuelle est grosse d'événements, car son principe est la contre-révolution, la réaction contre juillet ; réaction long-temps déguisée, rarement avouée, mais franchement et ouvertement déclarée en 1839. On ne peut plus accuser les partis, ils s'effacent ; les émeutes, elles sont impossibles. Le peuple est en dehors de la querelle, il la regarde avec calme. Le débat est renfermé dans le cercle des institutions, dans la légalité : les deux prérogatives combattent avec les mêmes armes ; toutes d'eux s'étayent de la charte, toutes deux annoncent qu'elles veulent qu'elle soit exécutée.

De quel côté sont les fausses interprétations de l'esprit du pacte fondamental ? — Le parti parlementaire a pour lui son passé ; le parti de la cour a contre lui ses révélations indiscrètes, ses violences, ses illégalités, disons plus, ses engagements avec l'étranger.

Le ministère du 15 avril vante beaucoup l'état florissant du commerce. Ses partisans lui font honneur de la prolongation de la paix. — Le commerce ne lui doit rien. On ne peut pas citer une seule loi faite en sa faveur depuis son avènement aux affaires.

La France veut la conversion. Le ministère du 15 avril l'a rendue difficile, il cherche à la rendre impossible. — Les colonies se plaignent de notre législation sur les sucres, et il garde dans cette question une triste neutralité.

On espérait voir des chemins de fer s'établir sur tous les points importants du pays : cette espérance a été déçue. Le ministère a prouvé dans cette question son mauvais vouloir, son inhabileté, son incurie ; la défiance de la chambre s'est manifestée par le refus de ses propositions.

En ce moment les affaires commerciales languissent ; nous sommes peut-être à la veille d'une crise financière ; à qui l'imputer ? au ministère.

La dissolution n'a été une nécessité qu'à ses yeux. — Il a tout bravé pour conserver le pouvoir. — Une pareille audace nous donne la mesure de ce qu'il tenterait si, par impossible, il avait la majorité dans la nouvelle chambre. — Que les électeurs y songent bien : le pouvoir est lancé dans une voie périlleuse, l'y maintenir n'est pas chose prudente ; c'est peut-être ouvrir la carrière des révolutions. S'ils veulent pour la France, l'ordre, la liberté, la dignité, qu'ils repoussent donc les séides aveugles d'un gouvernement pour lequel les droits du pays ne sont pas chose respectable et sacrée.

M. Martin vient d'écrire au *Courrier de Lyon* pour annoncer qu'il ne se portera pas au collège du nord.

Le *Courrier de Lyon* est édifié de cette résolution ; mais M. Martin ne résigne la candidature du nord que pour assurer son élection dans le midi.

En déclarant qu'il ne se porte pas au collège du nord, il fait acte d'adhésion à la politique du 15 avril, il se place de fait sur la même ligne que MM. Fulchiron et Jars, il se rend digne de l'appui du *Courrier*, devient le champion de la préfecture, le protégé de M. Fulchiron ; il reste à savoir s'il sera l'heureux rival de M. Sauzet.

En 1837, M. Martin a fait jouer tous les ressorts possibles pour se faire élire ; s'il a échoué, on le doit aux votes des électeurs patriotes qui se sont portés sur M. Jars. Cette année, du moins, M. Martin ne trompera personne, ses intrigues

voudra recueillir les faits épars dans tant de livres, et indiquer la cause réelle de ces faits que chacun a aujourd'hui l'ambitieuse prétention de présenter dans leur véritable jour.

Tant d'événements ont usé les hommes depuis huit ans, la mise en lumière d'une foule d'idées a tellement vieilli notre société, que nous pouvons nous regarder comme déjà bien loin de la révolution de juillet qui appartient à l'histoire contemporaine — révolution que chaque historien a envisagée diversement, suivant le point de vue où il s'est placé, et, à son insu, obéissant à son opinion, plutôt qu'aux lois de l'impartialité.

Rapprochés par le temps, éloignés par les faits, nous sommes pour juger cette époque dans une admirable position. Le drame s'est déroulé sous nos yeux ; nous avons assisté aux événements qui l'ont précédé ; nous les avons discutés en prévoyant quelles en seraient les suites. Plus tard, nous avons vu la révolution porter ses fruits étiolés, et nous nous débattons encore aujourd'hui dans la position qu'elle nous a créée, sans l'accuser, elle grande et noble, mais bien persuadés que, conquise comme elle l'a été presque incontinent, elle ne pouvait avoir d'autres conséquences que celles qu'elle a eues.

La génération qui s'élève comme celle qui passe accueillent avec une égale avidité tout ce qui est écrit sur cette révolution transitoire, victoire nouvelle après tant de défaites, conquête démocratique sur le droit divin. Ceux qui n'ont pas vu veulent connaître ; ceux qui ont vu veulent savoir si l'écrivain n'a rien oublié. Comme beaucoup ont pris part à la lutte, ils cherchent leur place et lisent avec une sorte d'orgueilleuse tristesse le récit du combat où ils furent. Comme presque tous les hommes puissants d'aujourd'hui n'ont été portés au pouvoir que par la

secrètes se concentreront sur les électeurs de l'opinion ministérielle. Une lutte acharnée va donc s'engager entre MM. Sauzet et Martin. Dans cette circonstance, que les électeurs patriotes du midi serrent leurs rangs ; tous deux peut-être resteront sur le champ de bataille.

L'extrême gauche, ainsi que nous l'avons annoncé, a son comité électoral qui s'est formé à Paris sous les auspices des électeurs les plus recommandables des douze arrondissements. Dans la lutte électorale qui va s'engager, il est bon que ce soit des électeurs eux-mêmes que vienne une partie de l'impulsion qui est en ce moment donnée au pays légal. Nous croyons devoir mettre sous les yeux de nos lecteurs la lettre circulaire de ce comité. C'est à la fois un coup-d'œil jeté sur le passé et un avertissement pour l'avenir.

« Paris, 5 février.

» Monsieur,

» Le comité d'électeurs qui vient de se former à Paris, et qui nous investit de sa confiance, nous charge de faire connaître la ligne de conduite qu'il se propose de suivre dans les circonstances actuelles.

» Jamais circonstances plus graves ne se sont présentées depuis 1830, jamais le sort des libertés publiques ne s'est trouvé plus directement entre les mains du corps électoral ; il s'agit de conquérir pour la France la vérité du gouvernement représentatif, d'ouvrir une voie large et pacifique aux réformes demandées par la démocratie, ou de laisser le champ libre aux envahissements d'un despotisme aveugle et anti-national, et de soumettre ainsi aux épreuves des révolutions un progrès, retardé peut-être, mais inévitable.

» La législature qui vient de finir a donné un bel exemple : les diverses nuances de l'opposition, oubliant leurs griefs mutuels, se sont unies pour renverser une administration dont le mauvais vouloir et l'incapacité avaient gravement compromis l'honneur, l'indépendance et les intérêts du pays. Aujourd'hui l'obstination des mêmes personnalités à conserver un pouvoir dont ils ont si mal usé, ose provoquer contre eux un arrêt plus solennel.

» L'opinion démocratique, associée à la croisade électorale qui va s'ouvrir, appuiera hautement et loyalement, à quelque section de la gauche qu'ils appartiennent, tous les hommes qui, à un degré ou à un autre, veulent aussi les progrès qu'elle réclame ; mais en même temps qu'elle ne négligera rien pour ramener sur les bancs de la chambre ceux qui l'ont servie et peuvent la servir encore, elle s'efforcera d'y faire asseoir le plus grand nombre possible des hommes qui se sont signalés par leur dévouement pour sa cause, de ceux qui ne posent point de limite arbitraire à leurs vœux d'émancipation politique et civile. Si cette opinion compte pour quelque chose en France, elle a droit de demander des organes dans la législature d'un état représentatif.

» Au milieu de la corruption qui nous assiège et qui menace de briser toute boussole morale, il est un soin que nous ne pouvons surtout trop recommander aux électeurs, comme le gage le plus assuré de notre avenir : c'est de fixer leur choix sur des hommes purs. La vie privée d'un homme public doit pouvoir à chaque instant se dérouler avec confiance aux yeux de ses concitoyens.

» Que le dévouement patriotique soit mis par eux au premier rang des qualités recherchées dans un candidat. Qui sait si bientôt nous n'aurons point à défendre un intérêt plus puissant encore que les réformes politiques, l'indépendance du sol national ?

» Ce que nous venons de dire, monsieur, est le résumé des sentiments qui ont dominé dans la réunion électorale dont nous sommes les mandataires. Nous vous en transmettons l'expression fidèle. S'ils répondent aux vôtres, veuillez

révolution, on demande à l'histoire quel fut leur rôle durant ce combat, quels sacrifices ils ont faits au pays, quels gages ils ont donnés à l'avenir. Le passé est la leçon des temps qui suivent ; on veut voir par quelle série de fautes une monarchie est arrivée à se trouver face à face avec le peuple, les armes à la main, et comment a été préparé le grand crime politique qui devait régénérer le principe de la souveraineté nationale. On se prend à sentir de la pitié pour ce pauvre roi Charles — homme sans talent, sans capacité — dont les amis vantaient la loyauté qu'ils appelaient chevaleresque, et qui s'enlève lui-même cette compensation en trahissant le serment qu'il a fait ; monarche faible, inquiet et vieux, qui pour la première fois parle d'une épée qu'on ne l'avait pas soupçonné de porter ; qui ne sait ni gouverner selon les lois, ni tomber noblement après les avoir violées ; qui se débat entre la peur et l'espoir — retirant les ordonnances lancées comme l'unique moyen de salut pour la monarchie — renvoyant les ministres à la conservation desquels il semblait attacher sa propre existence — reconnaissant le pouvoir du peuple, lui qui avait déclaré sa volonté immuable, et nommant, lui aussi, à la lieutenance-générale ce même duc d'Orléans que la chambre venait d'y appeler sans s'inquiéter du roi.

On suit avec une vive anxiété dans ses combats le peuple qui se lève pour défendre sa liberté ; ces cohortes ardentes, laborieuses par la mitraille, dispersées par la lourde cavalerie, toujours se reformant avec un obstiné courage. Le cœur palpite quand on voit reparaitre ce drapeau tricolore couvert d'une poussière de quinze années, si beau de gloire et de souvenirs. De quelque point de vue que l'on considère la révolution de juillet, quelque opinion politique que l'on professe, on n'as-

HISTOIRE DE FRANCE

PENDANT LA DERNIÈRE ANNÉE DE LA RESTAURATION,

PAR UN ANCIEN MAGISTRAT.

Les événements vieillissent les hommes plus vite que l'âge ; la postérité vient rapidement au milieu de ce tourbillon de faits qui poussent notre société vers la solution des problèmes depuis long-temps en discussion, au milieu surtout de ces alternatives de succès et de revers dont s'affligent et se glorifient tour à tour les partis. Pour peu que nous nous recueillions après avoir vu passer les uns et les autres, que nous restions calmes sans nous laisser entraîner par eux, ou par eux-mêmes jetés hors de leur cercle, nous sommes bientôt assez froids pour les juger. Initiés par la presse à l'examen des causes, nous prédisons facilement les effets probables, et en les comparant ensuite aux effets obtenus, nous formons notre opinion sur les commotions qui ébranlent les sociétés.

Témoins des efforts de tous les partis, de leurs fautes, de leurs sacrifices, de leurs dévouements, de leurs erreurs, nous savons quelle activité ou quelle opposition ils ont pu apporter à la marche des choses, quelle part ils peuvent revendiquer, comme aussi quelle responsabilité ils doivent assumer dans le bonheur ou le malheur des peuples.

L'histoire écrite par les contemporains a pour l'avenir cet immense avantage que les défenseurs de tous les partis s'y font entendre à la fois. Les reproches sans ménagement et sans pitié restent comme documents. Tout cela comparé aux progrès constants de l'esprit humain régulièrement enregistrés jour par jour, le travail devient plus facile pour le futur écrivain qui

vous mettre en communication avec nous, afin que du concert des efforts naisse pour la France une représentation sérieuse et puissante.

» Placés au centre des renseignements, nous nous ferons un devoir de vous adresser tous ceux qui pourront seconder le choix des électeurs indépendants, ou résoudre les questions électorales que la circonstance ne saurait manquer de soulever.

» Nous vous prions également de nous signaler, après les avoir constatées, les manœuvres frauduleuses ou corruptrices qui pourraient souiller, cette fois encore, la lutte électorale. Les moyens de publicité qui sont à notre disposition en livreront la connaissance à l'indignation des honnêtes gens, et, s'il y a lieu, nous provoquerons même contre elles la justice de la chambre ou celle des tribunaux.

» Vous comprendrez, monsieur, que la brièveté du temps qui nous reste exige la plus prompte réponse.

» Veuillez l'adresser à M. Carnot, président, au secrétariat du comité, rue des Beaux-Arts, 4 bis.

» Nous avons l'honneur de vous saluer.

» Les membres du bureau :

» CARNOT, président ; DAVID (de l'Institut), vice-président ; CORNU, négociant ; DELASTRE, peintre d'histoire ; HINGRAY, libraire ; PEAN, avoué à la cour royale, secrétaires ; GONDCHAUX, banquier, trésorier. »

Le brick *Kenkawa* a apporté de Laguna à la Nouvelle-Orléans l'annonce de la prise de la Vera-Cruz par les Français, après un bombardement. Le général Arista a été fait prisonnier, et le général Santa-Anna a été assez grièvement blessé pour que l'amputation d'une jambe ait été nécessaire.

Le gouvernement mexicain n'avait pas voulu reconnaître le traité signé avec le général Rincon, et il avait envoyé Santa-Anna à la tête de 5,000 hommes pour entrer à la Vera-Cruz, malgré le traité. L'amiral Baudin, l'ayant appris, avait envoyé des embarcations avec des troupes pour enclouer les canons des batteries de la Vera-Cruz. Pendant que nos troupes exécutaient ces ordres, les Mexicains les attaquèrent et nous massacrèrent un grand nombre d'officiers et de soldats. Nos hommes battirent alors en retraite vers l'escadre, qui commença aussitôt un feu très-vif sur la ville ; les Mexicains furent délogés, et les Français prirent possession de la ville.

C'est à l'amiral Baudin, c'est à la bravoure de nos soldats et de nos marins que nous devons ce beau fait d'armes. Nous croyons trop au bon sens des électeurs pour penser un seul instant qu'ils se laisseront égarer par les cris de victoire que vont pousser les journaux ministériels. Il y a dix mois qu'on aurait pu arriver à ce résultat, la prise de la Vera-Cruz.

A notre marine la gloire de l'avoir obtenu quand on le lui a permis ; à notre cabinet la honte de l'avoir tant retardé !

Voici de nouveaux détails sur la prise de la Vera-Cruz. On lit dans le *New-York Morning-Herald* :

« Le sort en est jeté, la guerre est déclarée entre la France et le Mexique. Les troupes françaises se sont emparées de la Vera-Cruz ; elles ont tué un général mexicain, en ont blessé un autre et fait prisonnier un troisième. Si l'on en croit les rapports, 500 Français auraient battu 5,000 hommes d'élite des troupes mexicaines. Cette affaire n'a d'importance que parce qu'elle peut compromettre la paix de l'Europe. »

Le même journal, qui s'alarme beaucoup trop vite, ajoute les lignes suivantes ; elles semblent dictées par de jalouses influences, et par cela même méritent confirmation.

« Une correspondance de la Havane, du 29 décembre, porte : » Nous apprenons, par des arrivages de la Vera-Cruz, que les Mexicains, s'étant ralliés, ont intimé l'ordre aux Français d'évacuer la ville dans les vingt-quatre heures. Les Français se sont retirés dans le fort de Saint-Jean-d'Ulloa, que les Mexicains bombardent. Deux frégates françaises ont, dit-on, beaucoup souffert du feu nourri contre elle par l'ennemi. Les forces mexicaines ont reçu un grand nombre de nouveaux soldats. »

La nouvelle de la dissolution a causé la plus vive émotion dans les départements et à Chalon en particulier.

Toutes les opinions sont d'accord pour déplorer l'aveuglement et l'entêtement d'un gouvernement qui n'a su se ménager l'estime d'aucun parti, pas même des fonctionnaires publics qui ne le soutiennent que par la crainte des destitutions. Les hommes du juste-milieu sont consternés, parce qu'ils comparent ce qui se passe aux derniers moments de la restauration, et ils sont tentés de s'écrier avec le *Journal des Débats* de 1830 : « Malheureux roi ! malheureuse France ! »

Les patriotes, au contraire, dont les bévues du pouvoir corroborent chaque jour les principes impérieux, renouveau à l'espérance de les voir incessamment triompher par l'évidence même de la marche rétrograde et anti-nationale des seides imprudents de la royauté absolue.

(Patriote de Saône-et-Loire.)

siste pas sans une émotion profonde à l'un des derniers actes de ce drame sanglant, l'abdication — acte sans gloire parce qu'il est forcé et inutile, passé dans les salons déserts de la royauté tombée, entre deux hommes et un enfant seuls en présence dans ce moment solennel. — Trois générations de rois d'une dynastie qui s'en va, — un vieillard parjure, un prince imbécile, résignant l'un sa couronne, l'autre ce qu'il appelle ses droits, entre des mains qui ne sont pas encore assez fortes pour soulever une épée, alors que l'épée seule pourrait les sauver. — La vieillesse et l'âge mûr se mettant à l'abri derrière la nullité, donnant au bras et au front d'un enfant impuissant le glaive, le sceptre et la couronne qu'ils n'ont plus la force de porter.

Voilà ce qui fera lire toujours avec intérêt et curiosité les livres qui seront écrits sur les derniers moments de la Restauration. *L'Histoire de France par un ancien magistrat* a, selon nous, un mérite spécial, c'est de présenter un résumé concis des faits, un tableau rapide des événements, les uns et les autres ordonnés avec sagesse, classés avec intelligence, et apparaissant avec lucidité. Résumant un grand nombre d'ouvrages sur le même sujet, l'auteur ne s'occupe pas de détails minutieux, mais il présente les préparatifs et les diverses alternatives de la révolution avec beaucoup de netteté ; on la voit poindre, grandir et triompher. Ce livre renferme en outre un grand nombre de pièces justificatives, documents d'un haut intérêt, bien connus sans doute, mais qu'on aime à trouver réunis. Ces deux causes feront, selon nous, le succès de ce livre.

Si nous entrons ensuite dans l'examen approfondi de cet ouvrage, nous devons dire qu'il ne nous paraît pas justifier son titre d'histoire de France. Ce qui constitue l'histoire, ce n'est

Une baisse de cinquante centimes s'est déclarée aujourd'hui sur le 3 0/0. La dépression des fonds publics ne se ralentit pas depuis trois jours ; elle réagit sur les valeurs industrielles, et peut aller encore plus loin. Ce mouvement n'a point pour cause occasionnelle tel événement plutôt que tel autre ; c'est la situation générale des affaires qui trouble et qui inquiète les spéculateurs.

La politique d'aventure où semble vouloir s'engager le gouvernement déconcerte les moins timides. Ils savent que le pouvoir qui commence par être imprudent finit presque toujours par être coupable. Le ministère ne leur paraît pas un enjeu assez solide pour que l'on risque sur ce gage la majorité, la chambre, les institutions, le repos du pays. La dissolution a déjà porté une partie de ses fruits ; elle a ébranlé le crédit public, qui résistait depuis six ans à toutes les crises de l'intérieur et de l'extérieur avec une admirable énergie. (Courrier.)

Paris, 6 février 1839.

(CORRESPONDANCE PARTICULIÈRE DU CENSEUR.)

Le *Moniteur* contient aujourd'hui d'importantes mutations dans l'ordre judiciaire.

Sont nommés :

Conseiller à la cour de cassation, M. Hervé, avocat-général à la même cour, en remplacement de M. Morel de Brétzel, admis à faire valoir ses droits à la retraite ;

Avocat-général à la cour de cassation, M. Gillon, procureur-général près la cour royale d'Amiens, en remplacement de M. Hervé ;

Procureur-général près la cour royale d'Orléans, M. de La Tournelle, procureur-général près la cour royale de Nîmes, en remplacement de M. Mottet ;

Procureur-général près la cour royale d'Amiens, M. Plougoum, avocat-général à la cour royale de Paris, en remplacement de M. Gillon ;

Procureur-général près la cour royale de Nîmes, M. Daguene, conseiller à la cour royale de Pau, en remplacement de M. de La Tournelle ;

Avocat-général à la cour royale de Paris, M. Partarrien-Lafosse, substitut du procureur-général près la même cour, en remplacement de M. Plougoum ;

Substitut du procureur-général près la cour royale de Paris, M. Poinot, substitut du procureur du roi près le tribunal de première instance de la Seine, en remplacement de M. Partarrien-Lafosse.

Toutes ces mutations ont une portée électorale que nous allons expliquer en très-peu de mots.

On a donné à M. Hervé une position inamovible à la cour de cassation, afin de pouvoir le représenter avec plus de chances de succès aux électeurs qui, aux élections dernières, ont repoussé ce candidat, parce qu'il était, en sa qualité d'avocat-général, dans une position trop dépendante du pouvoir.

On chasse M. Gillon d'Amiens, parce que M. Gillon était un député coalitionniste, et parce que les élections de la Somme auraient bien pu se ressentir de son influence.

M. Mottet est destitué, parce qu'il est un ami intime de M. Thiers, parce qu'à la chambre il marchait dans les mêmes principes que lui. On le remplace par M. de La Tournelle, le coadjuteur de MM. Martin (du Nord) et Chegaray dans le procès d'avril. M. de La Tournelle, homme nouveau et inconnu dans le Loiret, pourra, espère-t-on, rendre quelques services électoraux qu'on n'attend plus de M. Simon, le plus impopulaire des préfets qu'il y ait en France. Le ministère aura besoin à Orléans d'un homme très-énergique et très-résolu pour combattre l'élection de M. Michel (de Bourges) qui obtiendra, cette fois, sur M. Crignon de Montigny, candidat ministériel, une majorité de 40 voix.

M. Plougoum est envoyé à Amiens, parce que le département de la Somme fournit quatre députés sur sept à la coalition, et parce qu'il lui en fournira davantage, si on n'y prend garde.

Enfin, on a nommé procureur-général à Nîmes M. Daguene, ancien député ministériel, qui s'est toujours fait remarquer par le dévouement le plus silencieux et le plus absolu.

Nous ne ferons qu'une simple réflexion à propos de ces nominations ; c'est que, si elles n'ont point une portée électorale, un caractère politique, comme les défenseurs du ministère le soutiendront sans doute, l'administration a été bien malavisée de choisir un pareil moment pour opérer, dans l'ordre judiciaire, des modifications que rien ne rendait indispensables.

— Le *Siècle* annonce aujourd'hui que le *Journal des Débats* recevra, pendant tout le temps de la crise électorale,

pas seulement le récit exact, c'est encore la juste appréciation des faits ; il ne suffit pas de dire pourquoi et avec quels moyens un peuple a opéré une révolution, il faut dire quels changements dans les lois, dans les institutions, dans tout l'ordre social enfin, en ont été la suite ou la conquête, — ce que la nation y a trouvé ; — il importe, en retraçant exactement la situation présente et celle antérieure à la révolution, d'établir clairement le bénéfice ou la perte. Mais pour cela il est indispensable de se soustraire entièrement à l'esprit de parti ; il faut, dégagé de toutes considérations, de toute entrave, s'élever au-dessus de la foule, planer sur les hommes, et du haut de sa tribune d'historien, jeter la vérité à la terre sans s'inquiéter sur la tête de qui elle tombera.

Ici, au contraire, les sentiments personnels de l'auteur prévalent de toutes parts. Il reconnaît que faire dériver de l'article 14 le droit de changer les lois établies, c'était lui donner un sens forcé ; il avoue que les ordonnances n'étaient pas écrites dans la charte ; il les condamne parce qu'elles étaient le premier pas dans une voie où l'on pouvait ne plus s'arrêter ; et au même moment il dit que la pensée du coup d'état ne fut pas criminelle ; il présente Charles X comme sincèrement attaché au gouvernement constitutionnel ; M. de Polignac est le plus fervent ami de la monarchie représentative ; l'un et l'autre ont des intentions pures, louables, de telle sorte que c'est pour maintenir les libertés publiques qu'ils les briseront momentanément....

M. de Quélen reçoit Charles X qui vient à Notre-Dame assister à un *Te Deum* chanté après la prise d'Alger. « Puisse Votre Majesté, dit le prélat au monarque, venir bientôt remercier le Sei-

une subvention de 10,000 f. par semaine. Cette somme lui est allouée pour un tirage extraordinaire de numéros qui sont adressés dans les départements sur des indications envoyées à Paris par MM. les préfets.

La *Presse*, journal de M. Emile Girardin, l'associé de M. Cleemann, tire chaque jour extraordinairement, depuis que la dissolution est prononcée, 8,000 exemplaires qui sont distribués gratuitement à Paris dans les lieux publics. Dans plusieurs cafés on a déjà fait à cette feuille cyniquement ministérielle l'accueil qui était dû à la moralité de M. Girardin.

— M. Villemain, pair de France, a accepté la présidence du comité électoral du 10^e arrondissement qui s'est institué pour faire nommer M. Lamy, candidat indépendant, en remplacement de M. de Jussieu, député ministériel. La pairie rentre dans les comités électoraux ; est-ce clair ?

— Les préfets ne savent plus sur quel pied marcher. La dissolution les a jetés dans les plus grands embarras. On assure que M. Gauja, préfet de la Loire, a donné avant-hier soir sa démission. M. Gauja, qui se trouve en ce moment à Paris, a déclaré qu'il ne la reprendrait pas, si on ne consentait à retirer les instructions qui lui avaient été données. Le préfet d'Indre-et-Loire est dans les mêmes dispositions ; il a annoncé à M. de Montalivet qu'il ne voulait en rien prendre part aux intrigues qui se préparent.

Il y a peut-être vingt-cinq préfets qui ont fait la même déclaration. Comment le ministère se tirera-t-il de cette situation que n'avaient sans doute pas prévue les hommes qui ont si activement poussé à la dissolution ?

— Le bruit de la dissolution de la chambre des représentants de Bruxelles avait couru dès avant-hier à la Bourse. Nous avions refusé de croire à cette nouvelle, nous l'avions dédaignée comme trop invraisemblable. Aujourd'hui encore nous persistons dans cette opinion.

Le roi Léopold a prorogé les chambres du 4 février au 4 mars prochain. Il est hors de doute qu'il a voulu éviter à M. de Theux, ministre des relations extérieures, la peine de donner des explications sur le dernier protocole.

Cette mesure, qui coïncide avec celle que Louis-Philippe a prise dernièrement, émane de l'école des temporisateurs. Gagner du temps, telle est la maxime des Tuileries ; telle est celle qui sert de règle de conduite à Léopold. Il a osé exciter la nation belge à la persévérance et au courage, et il a toutes les allures d'un homme découragé.

Le courrier a apporté d'ailleurs d'autres nouvelles qui ne manquent pas de gravité.

Les ministres de Prusse et d'Autriche ont remis, le 3, une note à M. de Theux pour demander la destitution du général Skrzynecki ou la remise de leurs passeports. Après un conseil des ministres, il a été répondu aux deux envoyés que leurs passeports étaient à leur disposition. C'était agir avec fermeté. Mais voilà que le *Moniteur* belge annonce le lendemain que le général Skrzynecki n'est dans l'armée belge qu'en disponibilité !

Ce mélange de faiblesse et d'énergie ne peut que déconsidérer Léopold, qui paraît livré à deux influences ennemies.

L'acceptation du traité par Guillaume a causé à Bruxelles et dans le cabinet un nouvel émoi. On a pensé que les explications de M. de Theux ne pouvaient plus se différer. Un conseil a été de nouveau tenu, à la suite duquel les ministres de la justice et des finances ont, dit-on, donné leur démission ; puis est venu le décret de prorogation.

La Prusse refuse de laisser entrer des chevaux dans la Belgique ; et cette dernière, n'espérant pas que la France, sa fidèle alliée, lui permette d'en tirer du territoire français, a autorisé l'armée à en acheter aux cultivateurs.

Toutes ces nouvelles ont affecté aujourd'hui les fonds. La demande de passeports des envoyés prussien et autrichien a surtout causé une vive agitation.

— Une lettre particulière de Rouen porte ce qui suit :

« La nouvelle de la dissolution de la chambre a été accueillie ici avec la plus grande défaveur. Plus on cherche la raison de cette mesure et moins on la trouve. Nous avions besoin de sécurité, et on nous donne l'agitation ; nous avions besoin d'une politique qui rassurât les esprits et aidât un peu à la reprise des affaires, et sans nécessité on prend des mesures qui feraient croire que tout est remis en question, et qu'on ne peut plus compter sur rien. Nos commerçants en ont ressenti un grand mécontentement, et il n'est pas douteux que ce mécontentement ne se manifeste d'une manière très-significative dans la réponse que les électeurs de notre ville feront aux ministres du 15

gneur de victoires non moins douces et non moins éclatantes ! Dans la situation des choses, au moment d'un coup d'état que l'inquiétude publique prévoyait et que l'Église n'ignorait pas, l'intention de l'archevêque était assez évidente ; pourquoi donc l'auteur accuse-t-il l'opposition de l'avoir exagérée et peut-être dénaturée ? L'un était inutile et l'autre impossible.

L'historien ne semble préoccupé que du roi et de la dynastie ; pour lui, toute la France est là. Dans la situation difficile où de mauvais conseillers avaient jeté la couronne en 1830, en face du pays inquiet et de l'opposition décidée à maintenir la constitution, il eût voulu voir le roi se résoudre à une modification ministérielle ; — non pour satisfaire aux vœux et aux besoins du pays, mais pour mettre en relief les divisions profondes dont la coalition était travaillée ; — afin, dit-il, de laisser à la majorité le temps de se compromettre avec l'opinion publique. Ainsi on arrive à un résultat mesquin, lorsqu'on a posé des principes étroits.

Cette préoccupation dynastique entraîne l'historien à regretter les résolutions prises à Rambouillet, et lui fait mal apprécier la situation. Les troupes royales prirent le seul parti raisonnable en se retirant sans combattre, car tout était fini, la résistance était inutile. Ce n'était pas là que se décidaient les destinées de la révolution ; elle était accomplie, irrévocable. Mais déjà des mains plus habiles que celles de Charles X, plus adroites que celles de tous ses conseillers, la détournèrent à leur profit ; l'expédition de Rambouillet, entièrement inutile, n'était qu'un adroit moyen de se débarrasser de l'opposition républicaine en offrant à son courage un ennemi à combattre. Ce fut la première journée des dupes.

KAUFFMANN.

avril. Aux dernières élections, Rouen a nommé trois députés ministériels; aujourd'hui, on peut prédire à coup sûr qu'elle enverra à l'opposition un renfort de deux voix au moins, c'est-à-dire que ni M. Izarn ni M. Curmer, députés ultra-ministériels, ne seront réélus. M. Barbet, s'il est plus heureux que ses ex-collègues, ne le devra qu'à l'absence de candidats qui puissent lui être sérieusement opposés. Cependant on lui cherche un adversaire, et si on parvient à le trouver, Rouen pourrait bien remplacer par trois députés indépendants les trois automates ministériels qui, dans la dernière législature, siégeaient en son nom au palais Bourbon. »

Tribunaux.

COUR D'ASSISES DU VAR.

SESSION DU 1^{er} TRIMESTRE DE 1839.

Présidence de M. Castellan, conseiller à la cour royale d'Aix.

Audiences des 18 et 19 janvier.

ASSASSINAT PAR JALOUSIE.

Cette affaire était la plus grave de toute la session. Aussi les débats, qui ont duré pendant deux jours, ont été constamment suivis avec le plus vif intérêt par un public nombreux. Plus de quarante témoins ont été entendus à l'appui de l'accusation; tous attendaient avec la plus grande anxiété le résultat de cette affaire qui avait eu quelque retentissement dans la contrée où le crime avait été commis.

Voici les faits qui résultent de l'acte d'accusation :

Le 10 août dernier, vers six heures du matin, la femme Lautier, se rendant sur les hauteurs qui entourent la baie de Cavalaire, non loin du golfe de Saint-Tropez, et passant sur le monticule appelé l'Aire de Javat, aperçut sur un tas de paille en cendres un cadavre à demi consumé par la flamme.

Dans sa frayeur, elle accourut vers la maison de campagne la plus rapprochée : et c'est précisément à la femme du nommé Joseph Pelissier qu'elle raconta ce qui venait de frapper ses regards. Celle-ci, qui n'avait plus vu paraitre au logis son mari, fut involontairement saisie d'un sinistre effroi et s'empressa d'accourir sur l'Aire de Javat. Là, quelles furent sa terreur et son désespoir en reconnaissant le cadavre de son époux si indignement défiguré !... Frappé presque à bout portant d'un coup de fusil, la balle avait pénétré de haut en bas par l'épaule gauche et était sortie par le flanc droit.

La balle fut retrouvée à côté du cadavre. Il devenait donc évident que Pelissier avait été assassiné lorsqu'il était couché sur l'Aire et au moment où il dormait peut-être.

Quel était donc l'auteur de cet horrible attentat ?

D'un caractère doux et paisible, Pelissier n'avait qu'un seul défaut, c'était d'oublier qu'il était marié et père d'une nombreuse famille, pour s'attacher au char d'une jeune veuve trop connue dans la contrée, et de perdre ainsi de vue ses affaires domestiques.

Pelissier était lié d'amitié avec Henri Ottoul, son voisin et son parent, auquel il faisait part de son amour pour la jeune veuve et des faveurs qu'il en recevait; dans les fréquentes visites qu'il faisait à sa maîtresse, Pelissier était souvent accompagné de son jeune ami. Celui-ci ne tarda pas à devenir amoureux de la veuve, et il signifia à son ami qu'ayant femme et enfants, il devait quitter au plus tôt ce commerce scandaleux.

Mais les hommages d'Ottoul furent toujours repoussés, et Pelissier fut toujours l'amant préféré. L'exaspération d'Ottoul augmentait chaque jour davantage. Il se répandait en menaces contre son cousin, et, quelques jours avant l'assassinat, dans un de ses moments de jalousie frénétique, on l'entendit proférer des paroles désordonnées :

Tout n'est ici que corruption... Une grande révolution nous menace! Plût à Dieu que toutes les maisons de campagne fussent englouties! J'ai à arranger les affaires de deux individus, puis je vendrai mes propriétés et prendrai la fuite; il ne faut mourir qu'une fois.

Quoi qu'il en soit, le 9 août dernier, Pelissier et Ottoul avaient passé la journée ensemble et ils avaient projeté pour le lendemain, jour de dimanche, une partie de pêche. Les deux cousins, enveloppés dans le même manteau, furent se coucher sous un murier séculaire qui ombrageait la maison de campagne de Pelissier, et ils attendaient le lever de l'aurore pour se rendre à la mer. Vers les deux heures du matin, une terrible détonation se fit entendre, et une flamme éclairant tout-à-coup la baie de Cavalaire s'éleva de l'Aire de Javat.

Les deux amis s'étaient donc séparés avant d'aller à la pêche. Pelissier avait été se coucher sur l'Aire de Javat, et Ottoul était rentré chez lui.

Dès que celui-ci eut appris la mort tragique de son ami, il donna des signes du plus violent désespoir... Il prit une corde et se la passa au cou pour s'étrangler, puis il demanda un bateau pour aller s'enfoncer dans la mer. Dans sa douleur, il s'écriait que dans trois jours il était mort.

Cependant, au milieu de sa douleur désordonnée, Ottoul ne courut pas sur l'Aire de Javat pour voir le cadavre de son ami. Il prétendit n'avoir entendu aucune détonation dans la fatale nuit.

Cependant l'opinion publique désigne Ottoul comme l'auteur de cet horrible assassinat. Une visite domiciliaire est faite chez lui, et l'on saisit un fusil qui a été reconnu récemment tiré. Au fond d'une armoire on trouva une certaine quantité de balles semblables à celle qui a donné la mort à Pelissier, et s'adaptant parfaitement au calibre du fusil d'Ottoul.

La mère de l'accusé déclara, le lendemain de l'événement, en présence de nombreux témoins, que peu de moments après la détonation de l'arme à feu, elle avait entendu courir auprès de la campagne, et entendu du bruit dans la chambre de son fils qui est au-dessus de la sienne, et qui était ensuite venu la trouver pour s'informer de sa santé.

C'est sous le poids de toutes ces charges que le nommé Ottoul, jeune cultivateur de vingt-cinq ans, comparait devant la cour d'assises du Var pour repousser la terrible accusation d'avoir assassiné son parent et son ami.

En présence de MM. les jurés comme au moment de son arrestation, Ottoul protesta de son innocence, et donna de grands signes de douleur sur la perte de son cousin.

Les débats ont justifié les charges qui étaient relevées dans l'acte d'accusation. Tous les témoins ont déposé du caractère violent de l'accusé, qui exerçait dans le hameau de Cavalaire, dépendant de la commune de Gassin, une espèce de terreur.

L'accusation a été soutenue avec beaucoup de zèle et de talent par M. Sigaudy, substitut de M. le procureur du roi.

Il a dépeint Ottoul comme un homme dont le caractère difficile et violent peut se porter à la dernière extrémité. « Sa sœur, parrain, Ottoul se persuade que c'est une femme Martin qui, par ses sottises, l'a poussée au tombeau; il s'arme d'un fusil pour tuer cette malheureuse! Des motifs d'intérêt le divisent avec un

voisin, il va l'attendre sur un chemin armé d'un fusil. Cet homme eût peut-être succombé, si, averti à temps, il ne s'était éloigné de ce lieu.

« On le voit une autre fois poursuivre à outrance une jeune femme qui n'a d'autre tort que de lui déplaire. L'ayant un jour rencontrée, il trace devant elle une croix, et lui défend de passer outre sous peine de la vie. C'est cet homme violent, mal famé, qui le dernier a vu Pelissier quatre heures avant sa mort... Ottoul n'est-il pas le meurtrier de Pelissier? n'a-t-il pas cédé à la jalousie en commettant cet horrible attentat? »

La défense a été présentée par Mes Duval et Emmanuel Pouille, avocats, qui, malgré leurs efforts, n'a pu être couronnée d'un succès complet.

Déclaré coupable de meurtre sans préméditation, avec des circonstances atténuantes, Ottoul a été condamné à quinze ans de travaux forcés sans exposition. Il a entendu sa sentence avec la plus grande impassibilité.

Ottoul s'est immédiatement pourvu en cassation.

EXÉCUTION DE BLOCHE.

Caen, 1^{er} février.

Il y a environ six semaines, Bloche fut condamné à la peine de mort par la cour d'assises du Calvados, comme coupable d'assassinat et de vol. Depuis cette époque, cet homme, dont l'audace et l'habileté étaient vraiment extraordinaires, était devenu l'objet d'une sorte de terreur : on racontait chaque jour quelque nouvelle tentative d'évasion, avec des circonstances plus ou moins merveilleuses. C'est ainsi que le public, et, après lui, plusieurs journaux, rapportaient, il y a quelques jours, que Bloche, ayant fait appeler un confesseur, avait demandé à rester seul avec lui, et se débarrassant tout-à-coup de ses fers brisés, s'était jeté sur le malheureux ecclésiastique et avait voulu l'étrangler pour s'emparer de ses habits, et s'évader au moyen de ce déguisement. Cette fois la peur ne s'était pas contentée d'exagérer, elle inventait, car le vénérable aumônier des prisons, auquel on avait fait courir de si grands dangers, n'a pas été demandé par le condamné, et ne l'a visité que ce matin, lorsqu'il a été informé officiellement que l'heure suprême approchait. Ce qu'il y a de vrai, c'est que depuis sa condamnation, Bloche, quoique tenu au secret le plus absolu et rigoureusement surveillé, était parvenu à se procurer des instruments à l'aide desquels il avait deux fois coupé ses chaînes. Il y a dix jours, le concierge, faisant sa ronde du matin, le trouva libre dans son cachot ; il avait percé sa porte de 35 à 40 trous de vrille, et bientôt il allait y pratiquer une ouverture assez grande pour lui livrer passage.

« Oh ! que ne tardiez-vous une heure encore ! » s'écria-t-il tristement, en se voyant arracher ses instruments, qu'il disait être sa dernière espérance.

Ce matin, à neuf heures, deux gardiens sont entrés dans son cachot, et, craignant sans doute qu'il n'eût conservé quelque outil avec lequel il aurait pu se donner la mort, ont fait sur lui une minutieuse perquisition. Bloche protestait qu'il n'avait plus rien, et était dans une sécurité complète, lorsque l'aumônier est entré. « Ah ! s'est-il écrié, je comprends, c'est que le moment est venu. — Oui, a répondu l'ecclésiastique, le moment est venu, il faut vous préparer à paraître devant Dieu. — Je suis tout prêt, a répliqué Bloche, sans changer de visage, et sans rien perdre de son assurance. » Il est resté plus d'une heure avec le prêtre ; il a ensuite déjeuné comme à son ordinaire.

A onze heures, les exécuteurs se sont emparés de lui, et ont procédé aux funèbres préparatifs. Cet homme de fer n'a pas faibli un seul instant.

Quand l'exécuteur a voulu lui mettre des entraves aux jambes : « C'est inutile, a-t-il dit, je ne veux pas vous échapper et cela m'empêcherait de marcher... et je veux marcher au moins ; je n'ai pas besoin de voiture... » Et comme on insistait : « Eh bien ! continua-t-il en se levant et en écartant les jambes, laissez la corde assez longue pour que je puisse aller très-vite. » Et quand la toilette est terminée, il se met à marcher vivement : « C'est bien, c'est bien ; cela ne me gênera pas... » Avant de partir, il demande un verre d'eau-de-vie dont il n'avale que quelques gouttes : « Adieu, mes amis, dit-il à quelques détenus qui se trouvaient sur son passage. Adieu, Monsieur le concierge ; pardonnez-moi les petites espiègleries que je vous ai faites », et un sourire erre sur ses lèvres. Sur le seuil de la prison, il se retourne une dernière fois : « Adieu ; dites à ma pauvre mère que je meurs innocent. » Et il se met en route d'un pas ferme et assuré. La neige tombe à gros flocons, la foule accourue sur le passage du triste cortège n'en est pas moins immense ; Bloche, dont la vanité est extrême, sent peut-être un dernier mouvement d'orgueil en se voyant l'objet d'une si avide curiosité ; il se dresse, il promène lentement ses regards autour de lui ; ses lèvres minces semblent contractées par une sorte d'ironie dédaigneuse... Cet homme posera pour la foule jusque sous le couteau !... Parvenu au pied de l'échafaud, il en franchit les degrés en deux bonds, sans regarder le respectable prêtre qui l'avait suivi jusque-là.

Une seconde après, la justice humaine était satisfaite et la foule s'écoulait, s'occupant bien moins des crimes de ce grand coupable que de ce qu'elle appelait son courage... Triste et funeste courage que celui qui jette ainsi une sorte de défi public à la loi et à la société qui le frappent !... (Le Droit.)

ÉVÉNEMENT DE LA RUE JACOB.

Les époux Desurleau, âgés, le mari de 64 ans, et la femme de 52, vivaient depuis long-temps dans un état de mésintelligence qui s'explique par le caractère difficile de Mme Desurleau, et par la maladie dont elle était atteinte. M. Desurleau, homme distingué sous différents rapports, officier supérieur, membre de la Légion d'Honneur, aime et estime par tous ses amis, cherchait, à l'aide d'une patience continuelle, de ses bons procédés, à calmer les inégalités d'humeur de sa femme. Un enfant, qu'ils avaient eu plusieurs années après leur mariage, avait, par les espérances qu'il leur donnait, apaisé pendant quelque temps la violence des scènes qui ne se renouelaient que trop souvent, mais sa perte avait rendu les deux époux à cette vie de discorde et de récriminations.

C'était à Verrières surtout, et pendant la saison d'été, dans une maison possédée précédemment par Michelot, de la Comédie-Française, que cette mésintelligence s'était manifestée ; aussi, à la saison d'automne, l'un et l'autre avaient senti qu'une séparation amiable était devenue indispensable. M. Desurleau devait faire un voyage en Italie, en prétextant des raisons de santé, et à son retour il eût pris un domicile séparé de celui de sa femme, et les convenances eussent ainsi été sauvées. Leur fortune, assez considérable, car elle s'élevait à 30,000 fr. de rente, devait donner lieu à des arrangements que deux notaires de Paris étaient chargés de préparer.

Ce projet allait se réaliser, et peut-être la bonne harmonie se fût-elle rétablie, après une séparation de quelques mois, lorsque Mme Desurleau déclara qu'elle ne voulait plus consentir à de pareils arrangements ; elle craignait les censures de l'opinion publique, et comme elle était parvenue, à force d'habileté, et par une observation constante d'elle-même, à dérober à ses connaissances le tableau exact de ses chagrins domestiques, elle craignait, malgré son âge et sa conduite irréprochable, qu'on assignât à cette séparation une cause autre que la cause véritable. Malheureusement la séparation projetée n'eut pas lieu en décembre dernier, ils firent l'un et l'autre leur testament. Mercredi soir, M. Desurleau était resté chez lui ; sa femme, au contraire, avait passé la soirée dehors. Elle rentre à neuf heures quelques minutes, et ainsi qu'elle en avait l'habitude, elle va dans la chambre de son mari pour s'y déshabiller.

Que s'est-il passé de neuf heures à onze ? Il y a ici un mystère qui paraît difficile de pénétrer. A onze heures, au dire des voisins, un bruit semblable à la détonation d'une arme à feu se fait entendre ; trois quarts d'heure s'écoulent et le même bruit se répète. Néanmoins, aucune démarche n'est faite pour en connaître la cause et le véritable caractère ; la nuit se passe.

Le lendemain matin, la domestique entre dans la chambre

de Mme Desurleau ; elle n'y trouve pas sa maîtresse ; mais croyant que peut-être les époux se sont réconciliés, elle redescend. Cependant, au bout d'une heure, étonnée qu'on ne l'ait pas encore sommée, elle remonte de nouveau, et elle veut s'approcher de la chambre de M. Desurleau, mais la porte est fermée intérieurement ; on s'inquiète de cette précaution inaccoutumée, et, en s'approchant, on aperçoit un papier glissé sous la porte. Ce billet, écrit de la main de M. Desurleau, et adressé à un de ses neveux, commence ainsi : *Monsieur, allons entreprendre ensemble un nouveau voyage, qui, je l'espère, nous rendra moins malheureux que le premier...*

Aussitôt la porte est ouverte, et, en la poussant, on heurte le cadavre de Mme Desurleau, qui est étendue sans vie ; une balle a traversé la colonne vertébrale et est venue sortir par la bouche. Plus loin, près de la cheminée, M. Desurleau est également baigné dans son sang ; il est facile de reconnaître, à la contraction de sa figure et de ses membres, qu'il n'a pas succombé de suite à sa blessure. Indépendamment des deux pistolets d'argen qui ont servi à ce double meurtre, on en trouve encore un troisième tout chargé sur le marbre de la cheminée.

Le curé de Saint-Germain-des-Près a fait quelques difficultés pour recevoir le corps de M. Desurleau. Les règlements de l'autorité ecclésiastique refusent les prières de l'église aux suicidés. Ce n'est que sur la production faite par la famille de certificats indiquant des dérangements d'esprit de la part de M. Desurleau que ces difficultés ont été levées. Un détachement d'infanterie a rendu au défunt les honneurs militaires qui lui étaient dus.

Faits Divers.

Voici une nouvelle assez piquante, et dont on nous garantit l'authenticité.

Une nommée Françoise Charbonnier, née et domiciliée à Bernex (canton de Genève), vient, à l'âge de 29 ans, de quitter le costume de femme pour prendre l'habit d'homme, et cela avec l'assentiment de toute sa famille. Quelle est la cause de ce changement ? La voici :

Cette fille s'apercevait qu'en avançant en âge, sa figure prenait toujours un air plus mâle, et que son costume lui devenait de plus en plus incommode, quoiqu'elle eût soin de raser plusieurs fois par semaine la belle barbe brune dont son menton était orné. Cependant c'était elle qui faisait le service de facteur pour plusieurs localités ; lorsque, par suite d'une soudaine résolution, elle s'est présentée devant M. le maire de sa commune, pour avouer qu'elle appartenait au sexe masculin.

M. le maire lui a su bon gré de cette démarche, et lui a fait seulement observer qu'elle aurait dû prendre ce parti plus tôt. Elle est allée ensuite déclarer la même chose à M. le directeur du bureau des postes de Carouge, qu'elle a prié de l'accompagner, à Genève, auprès de M. le directeur des postes du canton, afin de l'informer également de cette transformation.

Tout allait bien jusque-là, quand le curé de sa paroisse a voulu s'ingérer de sa métamorphose et lui interdire les habits d'homme ; il a même essayé de lui faire reprendre ses anciens vêtements, en la menaçant de la perte de sa place de facteur. Ces menaces ont été inutiles, et nous ne voyons pas quelle raison a pu porter M. le curé à trouver déplacé ce qui, au contraire, doit être regardé comme plus convenable.

La direction des postes saura toujours apprécier un employé qui s'est acquitté de son service avec la plus grande exactitude ; elle considérera, en outre, que pour des fonctions qui sont souvent très-pénibles, un homme est, sans contredit, préférable à une femme. Est-ce la faute de Charbonnier, si ses parents se sont trompés en jugeant sur son véritable sexe, qui, du reste, à ce qu'on assure, peut bien être l'objet de quelque doute ?

Tous les habitants de sa commune lui montrent beaucoup de bienveillance. Plusieurs même l'accompagnent dans les tournées qu'il ou qu'elle fait pour le service de la poste aux lettres.

(National genevois.)

Variétés.

ÉDUCATION.

Pendant long-temps on a confondu l'éducation et l'instruction ; malheureusement il est encore beaucoup de personnes pour lesquelles ces deux mots sont synonymes. A leurs yeux, un jeune homme a reçu une bonne éducation lorsqu'il a appris le latin, le grec, les mathématiques, le dessin, à monter à cheval, à danser, et surtout lorsqu'il sait bien mettre sa cravate et manger comme il faut dans un grand repas.

J'admets cette distinction comme généralement reconnue, et j'en établis une autre entre éducation et développement.

Se former, se développer, est un acte de la spontanéité, une manifestation de la liberté conformément à certaines lois ; éduquer est une influence exercée sur le développement. Le monde se développe et Dieu en fait l'éducation.

Mais comment est-il possible d'exercer une influence sur un développement qui a lieu en vertu de certaines lois ? Deux arbres se développent bien en vertu de la même loi, il est cependant possible de les élever de différentes manières. Comment est-il possible d'exercer une influence sur un être libre, c'est-à-dire de faire son éducation sans le priver de sa liberté ? La liberté doit être ménagée, sans cela l'homme ne se développe plus conformément aux lois de l'humanité ; toute éducation qui commence par en priver l'élève est une déformation, une distorsion. Un tel éducateur détruit la vie dans son principe, il méconnaît la conscience. En vertu de sa liberté, l'individu choisit les moyens propres à le développer ; il peut choisir seulement parmi ceux qui sont à sa portée. C'est l'éducateur qui doit le mettre en rapport avec ces objets ; plus il lui en présentera, plus il lui laissera de liberté. Il doit le faire de manière à diriger sa liberté même à son insu. Il ne doit pas oublier que la première règle de l'éducation est de laisser à l'enfant le temps de se développer. C'est ainsi que le maître peut exercer une influence utile sur son élève. L'homme tout-à-fait brut et l'enfant n'étant doués que d'une liberté extrêmement restreinte, il faut aussi travailler à son développement ; elle est la condition d'une véritable éducation ; elle en est aussi le résultat.

Qui a le droit et la tâche de travailler à l'éducation des autres ? L'humanité a le droit de se développer ; c'est son devoir. Chaque individu, en tant que partie de l'humanité, a aussi ce droit, ce devoir lui est imposé ; s'il a lui-même atteint un certain degré de perfection, il travaillera au développement de ses semblables ; c'est là un précepte de la loi d'amour envers le prochain. Chaque homme ne peut élever que celui qui n'est pas encore aussi développé que lui ; il doit d'abord faire son éducation avant d'éduquer les autres ; s'il ne peut s'aimer lui-même, il ne peut aimer son prochain. Les parents doivent élever leurs enfants de manière à ce que l'humanité devienne meilleure ; c'est un crime de leur part, s'ils ne travaillent pas à rendre leurs enfants plus parfaits qu'eux-mêmes.

Dans le grand œuvre de l'éducation on ne doit point perdre de vue les exigences de l'humanité. C'est se détourner du but que de vouloir élever des enfants pour telle ou telle vocation ; c'est un travestissement de l'éducation que de les parquer ainsi

dans les castes de l'Indoustan. Dans l'éducation de chaque individu, il faut avoir égard à l'humanité, à sa nation, à son siècle, à ses facultés particulières.

Comme le savoir est déjà très-varié, l'éducation doit, par des moyens artificiels, initier rapidement la jeunesse à la science et à son application dans la vie pratique, de manière à ce qu'elle fasse des progrès dans l'avenir. C'est ce qui constitue l'enseignement; chez les peuples civilisés, il est compris dans l'éducation, mais lui est subordonné.

Le maître ne peut pas faire ce qu'il veut de ses élèves, il peut seulement fournir les moyens à celui qui veut se développer. Il peut exciter la volonté. Il ne faut pas le regarder comme un homme chargé de tremper les élèves dans la science. Il est faux de comparer l'élève à une table rase sur laquelle il grave ce qu'il veut. Ce que l'élève fait germer en lui-même est et demeure sa propriété; ce que le maître lui a fait apprendre est un fard que la pluie et le vent font tomber. Avec un seul élève, le maître peut toujours respecter la liberté; avec une grande masse, il y a presque impossibilité. Cependant les éducations isolées sont souvent vicieuses.

Ces réflexions me sont suggérées par ce que j'ai vu dans l'institution de M. Hoffer(1), grande rue des Gloriettes, 9. Pour parvenir à faire de ses élèves des citoyens utiles à leur pays, il travaille d'abord à en faire des hommes; pour en faire des hommes, il faut les élever, les éduquer sans les priver de leur liberté.

Jusqu'à présent, les établissements avaient deux mots caractéristiques pour exprimer l'essence de l'éducation : *instruction* et *discipline*. Ce mot *discipline* est parfaitement choisi pour désigner cette éducation à la caporal à laquelle on soumet les malheureux élèves. Avec cette discipline, savent-ils pourquoi un acte est permis, pourquoi un autre acte est défendu? Ces défenses dépendent souvent des caprices ou de la mauvaise digestion du maître, des sous-maîtres, etc. En Turquie, où il n'y a de loi que la volonté du magistrat, le cadî fait, pour le même délit, tantôt couper le nez ou les oreilles, tantôt donner la bastonnade ou payer une amende; de même nos éducateurs punissent la même faute de dix manières différentes dans une seule journée. Y a-t-il un moyen plus efficace pour détruire chez l'enfant jusqu'au sentiment de la liberté? Il hait ce despotisme et en déteste les instruments aveugles.

Pour éviter cet écueil, M. Hoffer a supprimé cette ancienne discipline; il a remplacé l'absolutisme du maître par une loi dont tous les élèves prennent connaissance et qu'ils sont eux-mêmes chargés de faire observer. Ils s'habituent ainsi à obéir à

leur conscience, à appliquer la loi tout en respectant la liberté de leurs condisciples. Il n'y a plus de récriminations, le maître n'est plus accusé de partialité.

M. Hoffer n'a qu'à s'applaudir de cette mesure. Jamais les élèves n'ont obéi avec autant de plaisir, jamais l'ordre n'a été plus parfait, jamais il n'a existé une intimité plus franche entre les élèves et les maîtres.

Je cite quelques passages de ce règlement :

« Vous êtes venus ici pour contracter de bonnes habitudes, pour apprendre à aimer Dieu et les hommes, pour acquérir des connaissances solides et étendues, afin d'être un jour des citoyens utiles, des hommes estimables, pieux et heureux.

« Faites des efforts pour parvenir à travailler, non pas parce qu'on vous l'ordonne, mais de votre propre mouvement et par le désir d'apprendre. Intéressez-vous à votre travail, et vous vous y livrez bientôt avec plaisir et entraînement, vous ferez des progrès rapides.

« Faites-en autant pour tout ce qui a rapport à votre moralité, à votre caractère, et là aussi vous avancerez plus rapidement, vous sentirez peu la peine que vous vous donnez...

« Regardez vos condisciples comme vos frères. Vous pouvez beaucoup contribuer à rendre leur séjour dans votre institution plus agréable et plus utile. Faites-le; plus vous rendrez les autres heureux, plus vous le serez vous-mêmes... »

Puisque l'amélioration introduite par M. Hoffer dans son système d'éducation a été suivie d'un plein succès, je me permettrai de lui en indiquer une autre : la suppression des places, des concours, des prix et de toutes ces parades dignes des tréteaux. Il n'y aura plus alors de rivalités entre les élèves, rivalités qui souvent dégénèrent en haines. Le découragement ne s'emparera pas alors de la majorité des élèves, car deux ou trois seulement peuvent avoir des prix ou des places passables. Cependant ces traîtres réprouvés font souvent un travail meilleur que celui des lauréats, lorsqu'on leur en laisse le temps.

Les chefs d'institution ne tiennent pas à ces concours; ils en connaissent tous les inconvénients. Mais les parents veulent à toute force voir couronner leurs enfants; ils disent même tout naïvement aux chefs d'institution où ils ont des enfants : « Monsieur, voilà trois ans que mon fils est chez vous; s'il n'a pas de prix cette année, je le placerai ailleurs. » Il faut donc que le maître, même en commettant une injustice, trouve le moyen de lui placer sur la tête une couronne achetée par le père et sur laquelle la mère verse des larmes de joie.

M. Hoffer nous indique cette amélioration, lorsqu'il dit dans son règlement : « Travaillez de votre propre mouvement et par le désir d'apprendre. »

La mesure que je propose n'est point une innovation; je cite, comme exemples le pensionnat dirigé par M. Naville, à Vevey, près de Genève, et celui de M. Lemarc, à Paris.

Le Rédacteur en chef, Gérant responsable, F. RITTIER.

M. Albespeyres, pharmacien, faubourg Saint-Denis, no 84, à Paris, a reçu de nouveau les félicitations de médecins en chef des hôpitaux de France et de l'étranger, membres des académies de médecine, professeurs à leurs écoles, pour les admirables améliorations qu'il a apportées, il y a plus de 25 ans, dans le pansement des vésicatoires et des cautères. Le PAPIER D'ALBESPEYRES est prescrit par eux avec soin, depuis que des préparations irritantes, taffetas et papiers, imitées de celles de l'inventeur, et ne portant pas le cachet ALBESPEYRES, ont paru dans le public.

AVIS.

MM. les souscripteurs dont l'abonnement expire le 15 février, sont priés de le renouveler, s'ils ne veulent éprouver du retard dans l'envoi du journal.

BOURSE DE PARIS DU 6 FÉVRIER.

Il y avait beaucoup d'agitation aujourd'hui à la bourse. Les affaires de Belgique ont fait naître de grandes inquiétudes. On s'attend généralement à des complications dangereuses pour la paix.

Cinq pour cent	109 90	109 90	109 85	109 85
Quatre pour cent	101 80			
Trois pour cent	77 90	77 90	77 90	77 90
Rentes de Naples	98 60	98 60	98 60	98 60
Actions de la banque	2585			
Quatre canaux	1255			

GRAND-THÉÂTRE.

Vendredi 8 février 1839. — Première représentation d'ANNE DE BOLEN, opéra. — Six heures.

GYMNASE-LYONNAIS.

Vendredi 8 février 1839. — Sixième représentation du PIED DE MOUTON, mélodrame bouffon en trois actes. — CANDINOT, vaud. — Six heures.

LYON. — IMPRIMERIE DE BOURSIL FILS, RUE POULAILLERIE, 19.

Feuille d'Annonces.

ANNONCES DE MM. LES NOTAIRES.

(1751) A VENDRE. — Un fonds de café très-bien achalandé, dans un des meilleurs quartiers de la ville. S'adresser à M^e Jogand, notaire à Lyon, place des Carmes, no 5.

(6315) A VENDRE, pour cause de mauvaise santé. — Ancien fonds d'herboristerie et d'épicerie, bien situé et très-achalandé. S'adresser à M^e Chastel, notaire.

(1754) Le dimanche trois mars mil huit cent trente-neuf, à onze heures du matin, il sera procédé par le ministère de M^e Bertin, notaire, et en son étude sise place de la Préfecture, no 7, à la vente aux enchères, au profit du plus offrant et dernier enchérisseur :

1^o D'un terrain propre à bâtir, situé à la Guillotière, de la contenance de 4,717 pieds de roi carrés, ayant façade sur le cours Bourbon et sur la rue de l'Épée.

2^o D'une maison ayant deux étages et grenier au-dessus, d'une autre petite maison d'un étage et d'un petit jardin; le tout contigu, formant un parallélogramme de 484 mètres carrés, et situé à la Guillotière, quai et place du Port-au-Bois, entre le pont de la Guillotière et le nouveau pont de l'Hôpital.

S'adresser, pour plus amples renseignements et pour prendre connaissance du cahier des charges, audit M^e Bertin, notaire, dépositaire des titres de propriété, et chargé de traiter de gré à gré avant le jour de l'adjudication.

ANNONCES DIVERSES.

(6309) A VENDRE. — Un fonds de café - restaurant, situé près du pont de la Gare, à Vaise. S'y adresser.

(6323) Il a été perdu deux billets avec protêt et compte de retour, l'un de 2,000 fr. et l'autre de 500 fr. On prie ceux qui les auraient trouvés de les remettre hôtel des Générales, place Grenette, chez M. Roget; ils seront récompensés.

MINES GRANGETTE ET LA CULATTE RÉUNIS.

MM. les actionnaires sont prévenus que l'assemblée générale aura lieu le lundi onze courant, à onze heures du matin, dans la salle de la Bourse.

D'après les statuts, les porteurs de dix actions au moins ont seuls le droit d'assister à cette assemblée. (1752)

BANQUE PHILANTHROPIQUE.

M. REYNAUD-SABRAN, directeur du département du Rhône,

PORT ST-CLAIR, no 19, MAISON THOLOZAN.

Une commission de receveur principal de la Banque philanthropique pour le canton de Lyon vient d'être délivrée à M. Terson, quai Humbert, 1.

Les personnes qui désireraient des renseignements sur cet établissement et pour souscrire peuvent s'y adresser.

NOTA. — Mille francs comptant à la naissance produisent de 16 à 18 mille francs au mariage, et 1,000 fr. à terme produisent 8,000 fr. (6322)

ASSURANCE MUTUELLE

CONTRE

L'INCENDIE.

L'assemblée générale a tenu sa réunion annuelle le 29 janvier, à midi, dans la salle de la Bourse, sous la présidence de M. Lacroix-de-Laval.

Il résulte du compte rendu par l'agent-général de l'exercice 1838, qu'au 1^{er} janvier 1839 les valeurs assurées s'élevaient à 71,186,000 f., offrant un fonds de garantie de 1,400,990 f., et que le fonds de réserve était à la même époque de 89,186 f. 19 c., les sinistres ne s'étant élevés, pour 1838, qu'à 1,059 f.

Des résultats si prospères ont déterminé le conseil d'administration à soumettre à l'approbation de l'assemblée la proposition d'abaisser, à dater du 1^{er} janvier 1840, la cotisation annuelle de 6 centimes par mille francs. Cette proposition étant adoptée à une forte majorité, la cotisation, qui était de 24 centimes, sera réduite à 18, à partir de l'époque précitée.

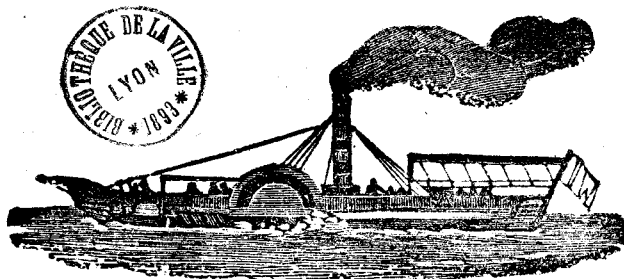
L'assemblée a procédé ensuite, par la voie du scrutin, au remplacement de M. J. Pavy, administrateur décédé, et de MM. Evesque, Dumas, Vincent et Monnier, membres sortants du conseil d'administration. M. Pavy a été remplacé par M. Benoit Coste; le mandat des quatre autres administrateurs a été prorogé.

Avant de se séparer l'assemblée a ordonné l'impression et la distribution du procès-verbal de la séance. (6306)

MALADIES SECRÈTES ET FLEURS BLANCHES,

RÉCENTES, ANCIENNES ET RÉPUTÉES INCURABLES,

Guéries sans rechute, d'un à cinq jours, par la méthode sûre et facile du docteur Thivaud, de Montpellier. — Un flacon suffit pour la guérison de l'écoulement le plus ancien. — Dépôt seul, chez M. Bertrand, pharmacien, place Bellecour, no 12, à Lyon. (2066)



BATEAUX A VAPEUR DU RHONE.

SERVICE DE LYON A AVIGNON EN UN JOUR.

Départs tous les matins, à six heures, place de la Charité. (2067)

Eaux minérales naturelles et artificielles.

REMÈDES BREVETÉS, AUTORISÉS, Annoncés dans les journaux. DÉPÔT GÉNÉRAL CHEZ VERNET, PH., PLACE DES TERREAUX, 13.

Chocolats de santé. Bains de vapeur à domicile.

RHUMES, TOUX, ASTHMES, CATARRHES.

Maux de gorge, enrouements, oppressions, épuisements, palpitations, et toutes les MALADIES DE POITRINE sont guéries radicalement par l'usage plus ou moins prolongé du SIROP DE STOECHAS D'ARABIE : la haute réputation dont il jouit le dispense de tout éloge. — Prix : 4 f. et 2 fr. le flacon, à la PHARMACIE PÉRENIN, RUE PALAIS-GRILLET, 23, A LYON.

Avis à MM. les pères de famille.

Le sieur Fillion, agent d'affaires à Lyon, place des Célestins, 2, assure définitivement, contre les chances du sort, les jeunes gens appelés au tirage de la classe de 1838.

Le sieur Fillion, pour garantir l'exécution de ses engagements, dépose en l'étude la même somme que celle fournie par l'assuré.

S'adresser chez M^e Quantin, notaire, quai St-Antoine, à Lyon, ou au domicile du sieur Fillion. (6325)

(6324) Véritable pommade pour faire croître les cheveux et les empêcher de tomber, effet certain d'après les épreuves qui se multiplient tous les jours, même sur des personnes très-âgées et chauves depuis nombre d'années. On la vend avec garantie.

Les personnes qui voudront s'en procurer s'adresseront chez M. Berle, coiffeur, place des Terreaux, no 17, qui en est le seul dépositaire.

Maladies Secrètes

ET DE LA PEAU.

SIROP VÉGÉTAL DE SALSEPAREILLE.

Ce sirop est approuvé des académies de médecine, comme le plus purifiant de la masse du sang, favorisant promptement la sortie des virus dartreux et vénériens, indispensable après l'usage du mercure dont il détruit totalement les traces; spécifique le plus actif, le plus certain et le plus prompt contre les acrétes et toutes les maladies qui ont leur siège dans le sang, telles que scrofules, scorbut, gales, boutons, et toutes les maladies de la peau, engorgement des glandes et des articulations, rhumatisme, goutte, les fleurs blanches des femmes, et contre les écoulements récents ou invétérés, et il est prouvé par l'expérience que deux bouteilles procureront une guérison radicale. — Prix : 8 f. et 4 f. la bouteille.

Le public est prié de ne point confondre ce précieux médicament avec tous les autres remèdes de ce genre annoncés en termes pompeux, et dont le vil prix pourrait séduire bien des gens dont tant de charlatans exploitent si effrontément la crédulité. Les nombreuses guérisons obtenues par l'usage de ce sirop en font le plus bel éloge.

On fait des envois. (Affranchir et joindre un mandat sur la poste.) Chez Courtois, ancien pharmacien des hôpitaux civils et militaires, place des Pénitents-de-la-Croix, près la Banque. (2025)

DÉPURATIF DU SANG.

L'EXTRAIT DE SALSEPAREILLE.

COMPOSÉ

En forme de pilules, de M. E. SMITH, docteur en médecine de la Faculté de Londres.

Est le remède le plus efficace pour les dartres, les éruptions, ces ulcères, et toutes les maladies de la peau et du sang. Les personnes mariées ou sur le point de l'être, qui auraient raison de craindre pour des vices cachés ou des restes de mercure, peuvent en toute confiance avoir recours à ce remède qui purifie et adoucit le sang, et qui rétablit la santé. — Se vend au prix de 3 fr. la boîte.

Le seul dépôt à Lyon est chez Vernet, place des Terreaux, no 13. (2005)